



InfoURML N°15 COVID-19



Le 22 juin 2020

Chers Amis,

La réussite du déconfinement passe par une maîtrise de la circulation virale. La Normandie n'est pas épargnée par les clusters et nous devons rappeler à nos patients l'importance des gestes barrières.

Rouge, orange ou vert, nous faisons le point sur l'évolution en Normandie.

Les éléments évoluant rapidement. **Restez connectés.**

Bonne semaine, restez vigilants et n'hésitez pas à nous contacter.

Dr Antoine LEVENEUR

Président de l'URML Normandie

[Retrouvez la carte du classement des régions en temps réel >](#)

Verte ? Orange ? Rouge ? Quelle est la situation sanitaire en Normandie ?

Comme vous le savez, le déconfinement s'organise en surveillant tous les indicateurs pour vérifier, département par département, l'évolution de l'épidémie.

Ce déconfinement est basé sur une carte permettant de classer les départements :

- en rouge : (circulation élevée du virus) - Aucune région à ce jour
- en orange : (circulation modérée du virus) - La Guyane et Mayotte à ce jour
- ou en vert (circulation limitée du virus).

Cette carte synthétise les 4 indicateurs suivants et est complétée par une analyse de risques. **Il n'y a toutefois pas de méthodologie arrêtée sur le passage en orange ou en rouge d'un département ou d'une région selon le nombre d'indicateurs eux mêmes en orange ou rouge. Ceci est dépendant d'une analyse globale de risques.**

La Normandie reste classée en vert dans tous les départements

1/ l'activité épidémique : taux d'incidence : nombre de tests virologiques positifs pour 100 000 habitants par semaine ;

Seuil de vigilance (orange) - entre 10 et 50

Seuil d'alerte (rouge) - Supérieur à 50

2/ le taux de positivité des tests virologiques ;

Seuil de vigilance (orange) - entre 5 et 10%

Seuil d'alerte (rouge) - Supérieur à 10%

3/ l'évolution du R0 : nombre de personnes contaminées par chaque malade ;

Seuil de vigilance (orange) - Entre 1 et 1.5

Seuil d'alerte (rouge) - Supérieur à 1.5

4/ la tension hospitalière sur la capacité en réanimation : le taux d'occupation des lits en réanimation par des patients COVID par rapport à la capacité initiale en réanimation.

Seuil de vigilance (orange) - Entre 40 et 60%

Seuil d'alerte (rouge) - Supérieur à 60%

En effet, seul l'indicateur relatif à l'évolution du R0 est passé en rouge en Normandie avec un taux d'1.6 au 19 juin 2020. Les autres indicateurs sont stables.

De nouveaux clusters identifiés en Normandie

Depuis le milieu de semaine dernière, de nouveaux clusters ont été identifiés en Normandie :

- Un cluster familial sur la commune de **Belbeuf** (Seine-Maritime) : il concerne 13 cas confirmés répartis dans 3 foyers et 25 personnes contacts. Parmi les contacts, les 7 résultats connus sont négatifs, les autres sont en attente de résultat. Il n'y a pas de lien avec les clusters identifiés au sud de l'agglomération rouennaise
- En entreprise sur **Fécamp** (Seine-Maritime) : un cas confirmé de Covid-19 a été identifié dans une entreprise et 10 cas contacts à risque recensés et testés : 2 sont positifs, 4 sont négatifs, 4 sont en attente. Les autres salariés vont être également invités à se faire dépister.

Toutes ces personnes sont actuellement isolées pour une durée minimale de 14 jours.

- A l'EHPAD d'**Argentan** (Orne) : à la suite de la confirmation d'un cas chez un résident (qui s'est ensuite révélé être un faux positif), un dépistage systématique a été mise en œuvre au sein de l'établissement. Ce dépistage concerne 70 résidents et 52 professionnels et a permis d'identifier 4 cas positifs (2 personnels et 2 résidents). Des mesures ont été mises en place au sein de l'établissement. Un nouveau dépistage sera effectué à J+7.

Ces 3 situations s'ajoutent aux 5 regroupements de cas annoncés en début de semaine dernière (1 cluster familial à **Petit-Quevilly** le 01/06, 1 cluster familial à **Rouen rive gauche** le 12/06, 2 clusters familiaux à **Saint-Étienne-du-Rouvray** le 14/06, 1 cluster **Ehpad Le Jardin** (Rouen rive gauche)).

Pour ces 5 clusters, la situation est à ce jour la suivante :

- **dans les clusters familiaux** : les enquêtes menées ont permis d'identifier 41 cas confirmés depuis le début du mois de juin. Les nouveaux cas positifs sont des contacts connus qui étaient isolés.
- **Au sein de l'EHPAD**, 24 cas sont désormais recensés.

Cette situation reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. **L'apparition de ces clusters doit inciter à rappeler aux patients, de respecter strictement les mesures barrières.**

[Consultez le dossier complet sur le site de l'ARS Normandie >](#)

[Inscrivez-vous](#) sur la plateforme **Dr@kkar**, la plateforme de télémédecine de l'URML Normandie !



Les arrêts de travail

Depuis le 1er mai, les modalités d'indemnisation des arrêts de travail pour les salariés ont évolué pour:

- les personnes vulnérables
- ou les personnes cohabitant avec ces dernières

Ces derniers ont basculé à compter de cette date dans **un dispositif d'activité partielle** en lieu et place d'un arrêt indemnisé par l'assurance maladie.

Sont concernés par cette évolution, les salariés du secteur privé relevant du régime général, du régime agricole ou d'un régime spécial de sécurité sociale.

Pour les travailleurs indépendants, travailleurs non-salariés agricoles, artistes auteurs, stagiaires de la formation professionnelle et dirigeants de société relevant du régime général, les modalités d'indemnisation par l'Assurance Maladie en vigueur avant le 1er mai demeurent applicables.

Pour les personnes vulnérables :

- Celles qui se sont auto-déclarées sur la plateforme mise en place à cet effet par l'Assurance Malade, **elles reçoivent de la part de leur Caisse ce certificat d'isolement**
- Pour les autres, **leur médecin traitant doit leur fournir** ce certificat d'isolement (sans fin de validité)

C'est l'employeur qui procède à une demande d'activité partielle pour ce salarié sur la base de ce certificat d'isolement.

[Toute la doctrine sur la délivrance et l'indemnisation des avis d'arrêts de travail dans le cadre du Covid-19 >](#)

Prendre soin de tous les soignants !

Encore plus que d'habitude, être attentif à soi et à ses confrères est un devoir pour chacun **devant les risques d'épuisement professionnel.**

Le **0608 282 589** vous permet 24h24, 7j7, l'accès direct à une prise en charge.

Confidentialité, neutralité et indépendance.

COVID-19

Normandie

SOIGNANTS

Prenons soin les uns des autres...
Osons demander de l'aide

Normandie
mots
Prendre soin des soignants
association-mots.org

BURN-OUT SANTÉ
ADDICTIONS
ORGANISATION FINANCES
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT

ACCUEIL 24H/24
0608 282 589

DEPUIS 2010 INDEPENDANCE • CONFIDENTIALITÉ • CONFRATERNITÉ • NEUTRALITÉ
Dentistes - Infirmiers - Kinésithérapeutes - Médecins - Pharmaciens - Podologues - Sages-femmes...

Dotation de masques en sortie de confinement

Augmentation des dotations de masques FFP2 distribués en pharmacie d'officine

Les approvisionnements actuels en masque FFP2 permettent désormais de doter également les professionnels de santé suivants :

- **Tous les médecins quelle que soit leur spécialité**, à hauteur de 24 masques FFP2 par semaine ;
- **Tous les infirmiers**, à hauteur de 6 masques FFP2 par semaine.

Il est précisé que l'ordre dans lequel apparaissent les professionnels de santé listés ci-dessus ne constitue pas un ordre de priorité.

Passage en flux tiré de la distribution des masques chirurgicaux

Depuis l'entrée en phase de confinement, l'Etat a engagé la distribution de dizaines de millions de masques chirurgicaux et FFP2 via les grossistes-répartiteurs dans les pharmacies d'officine.

A compter du lundi 15 juin 2020, la distribution des masques chirurgicaux sera organisée en flux tiré. Cette évolution se fonde sur la nécessité d'améliorer la correspondance entre les dotations allouées aux officines et les besoins réels de distribution aux professionnels de santé en ville et les personnes malades ainsi que plus à risque. Elle s'appuie sur la constitution de stocks de sécurité au niveau de l'ensemble du circuit d'approvisionnement.

Les officines devront commander à leurs grossistes-répartiteurs les quantités de masques chirurgicaux correspondant à leurs besoins, à la condition de respecter 3 recommandations destinées à limiter les risques de rupture d'approvisionnement dans la chaîne logistique depuis Santé Publique France :

- L'officine ne peut commander qu'à son grossiste principal ;
- L'officine est limitée à une commande hebdomadaire globale de masques chirurgicaux correspondant à 120 % de sa dernière dotation. Elle peut effectuer plusieurs commandes au cours de la semaine. Cette limite pourra être revue à l'avenir ;
- Il est recommandé à l'officine de limiter chaque commande à 10 boîtes de masques chirurgicaux, en les échelonnant sur la semaine, afin d'éviter toute saturation du flux usuel et ainsi garantir une fluidité du reste des livraisons en médicaments.

Des quantités supérieures sont possibles, mais pourront être limitées pour maintenir un approvisionnement fluide en médicaments et équitable en masques.

Pour les officines qui ont des besoins hebdomadaires au-dessus de la moyenne des dotations, un fonctionnement exceptionnel peut-être envisagé au cas par cas. Ils doivent se rapprocher de leur grossiste référent, qui honorera les commandes dans la limite des stocks disponibles.

Afin d'assurer un suivi du respect de ces recommandations et au besoin les ajuster, un point d'alignement sera organisé par l'Etat avec les acteurs de la chaîne logistique.

Le basculement de la distribution des masques FFP2 selon une logique de flux tiré interviendra ultérieurement.

Consultez le DGS Urgent du 11 juin 2020 >

Contacts utiles

URML Normandie :

Mail : contact@urml-normandie.org

Site internet : www.urml-normandie.org

et ses réseaux sociaux

ARS Normandie :

ars-normandie-crise@normandie.mssante.fr

Numéro vert : (24h/24 et 7j/7, à l'attention des patients ne nécessitant pas de conseils médicaux)

0 800 130 000

En savoir +



La médecine
libérale
innove en
Normandie

02 31 34 21 76

Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen
62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie
Pour toute information complémentaire contactez **contact@urml-normandie.org**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)